



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 AOÛT 2022

Le vingt-deux août deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, **sous la présidence de Madame Anne-Marie PASQUIET, Maire.**

Présents : Mme Anne-Marie PASQUIET - Mme Morgane THIEUX-LAVAUUR - M. Christian NAUDIN - Mme Manueline HARRIVEL - M. Pierre NORMANT - Mme Delphine NEDELEC - Mme Ludivine LEMARCHAND

Procurations : Mme Elisabeth PUILLANDRE à Mme THIEUX-LAVAUUR - Mme Annaïg ETIENNE à Mme PASQUIET - Mme Sylvia GUELOU à M. NAUDIN – M. Benoît QUEFFEULOU à Mme NEDELEC - Mme Antinéa FAMEL à Mme LEMARCHAND

Absents : Mme Isabelle PEROU - M. Patrick COAT - Mme Jocelyne LE MAGOAROU - M. Hubert COZ

Secrétaire de séance : Mme Manueline HARRIVEL

Délibération 81/2022

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE À UNE DÉMISSION

Mme La Maire fait part au Conseil municipal que M. Jean-Yves BERTRAND, par courrier du 23 juin 2022, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal. Cette démission a été actée le 12 août 2022 par courrier du Sous-Préfet de Guingamp remis en mains propres à l'intéressé.

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolu,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le cinquième rang (quatrième adjoint) ;**
- **Procède à la désignation du quatrième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :**

Se déclare candidat : M. Pierre NORMANT

Il est proposé de désigner comme assesseurs pour ce scrutin Mme Delphine NEDELEC et Mme Ludivine LEMARCHAND. Chaque conseiller est ensuite invité à exprimer son vote par écrit à l'aide des bulletins placés devant lui, à mettre son bulletin sous enveloppe et à le glisser dans l'urne qui va circuler de l'un à l'autre. Après le vote du dernier conseiller, il est procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

- M. NORMANT a obtenu 12 voix.

Monsieur Pierre NORMANT est désigné en qualité de quatrième adjoint au maire de Saint-Agathon et immédiatement installé.

Délibération 82/2022

MODIFICATION DES INTITULÉS DE CERTAINES COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite à la réorganisation de l'équipe municipale, Mme La Maire propose de revoir les intitulés et les compositions de certaines commissions municipales.

Le projet de tableau a été distribué à l'ensemble des conseillers. Les commissions municipales seraient donc les suivantes :

Commission « Personnel »

Commission « Finances »

Commission « Urbanisme – Cadre de vie – Espace public »

Commission « Enfance / Jeunesse – Ecoles / Périscolaire – Intergénérationnel – Santé »

Commission « Bâtiment – Voirie – Environnement – Transition énergétique »

Commission « Culture / Patrimoine - Vie associative et sportive - Communication / Événementiel »

Commission « Révision des listes électorales » (Mme Brouazin à remplacer)

Commission « Appels d'offres » (M. Bertrand à remplacer (titulaire))

Commission « Impôts directs » (M. Bertrand à remplacer)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte cette proposition de réorganisation des commissions municipales telle que définie ci-dessus.

Délibération 83/2022

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION » (VTA)

Mme THIEUX-LAVAUUR, Adjointe à la culture et au Patrimoine, à la vie associative et sportive et à la communication, rappelle au Conseil que par délibération en date du 18 mai 2022, sur proposition de la Commission « Culture », il a été acté le lancement d'une procédure de recrutement d'un référent « Projet culturel » dans le cadre du dispositif « Service civique » ou « Volontariat territorial en administration » selon le profil des candidatures reçues.

Il s'avère que le dispositif de « Volontariat territorial en administration » (VTA) est le mieux à même de permettre à la commune de recruter une personne jeune diplômée d'un niveau Bac+2 minimum pour effectuer cette mission d'ingénierie au service de l'élaboration du projet culturel communal.

C'est pourquoi il est proposé à l'assemblée la création d'un emploi non permanent de Volontaire Territorial en Administration, à temps complet, idéalement à compter du 1^{er} septembre 2022, relevant de la catégorie hiérarchique B, pour une durée de 12 mois, renouvelable une fois 6 mois.

Cet agent aura pour missions de participer à la construction du projet culturel de la commune, de développer toute action d'éducation culturelle et de répondre à des appels à projets.

Sous la responsabilité du Secrétaire général de Mairie et en étroite collaboration avec l' élu en charge du développement culturel et de la vie associative de la commune et l'agent responsable de la médiathèque, l'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Développer et dynamiser les activités culturelles et associatives sur la commune en lien avec l'agent responsable de la médiathèque et les partenaires associatifs, notamment Melrose et les acteurs impliqués dans le projet de La Grande Ourse (salle culturelle) ;
- Développer l'éducation artistique et culturelle : création de nouveaux partenariats, conception de nouveaux projets ;
- Soutenir l'animation des groupes de travail et des comités de pilotage du projet culturel : conception et préparation de temps forts de concertation et d'échanges avec la population et les différents partenaires ;
- Organiser et préparer, en soutien à l'agent responsable de la médiathèque, des réunions de travail et des échanges avec les partenaires : Guingamp Paimpol Agglomération, les communes environnantes, les associations communales et extra-communales culturelles, les services du Département (Bibliothèque des Côtes d'Armor), de l'État (DRAC) et de la Région...
- Valoriser et communiquer autour de la démarche du projet culturel en lien étroit avec la « commission culture et patrimoine » de la commune ;

- Participer à l'instruction et au suivi des demandes de subventions pour les projets en collaboration avec le Secrétaire Général de Mairie ;
- Assurer une veille juridique et financière pour le financement des projets de la commune, à travers notamment la sollicitation aux appels à projets régionaux et nationaux ;
- Réaliser le suivi administratif, technique et financier des projets de développement culturel de la collectivité
- Appuyer les services administratifs et techniques de la commune afin de proposer de nouvelles opportunités de développement pour la commune et renforcer la transversalité des actions.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 372 et l'indice brut 452, le montant de la rémunération étant fixé par l'autorité territoriale en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience (article 1-2 du décret 88-145).

A noter qu'une aide au recrutement forfaitaire de 15.000 euros par VTA peut être attribuée par l'Etat la commune, sous condition d'éligibilité et de disponibilité.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre (Mme HARRIVEL), 2 abstentions (Mme NEDELEC et Mme LEMARCHAND)),

- Adopte cette proposition de création d'un emploi non permanent de Volontaire Territorial en Administration, à temps complet, pour une durée d'un an renouvelable six mois ;
- Autorise Mme La Maire à solliciter auprès de l'Etat l'aide au recrutement forfaitaire de 15.000 euros ;
- Charge Mme La Maire de procéder au recrutement et de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES :

81/2022	Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission
82/2022	Modification des intitulés de certaines commissions municipales
83/2022	Création d'un emploi non permanent dans le cadre du dispositif « Volontaire territorial en administration » (VTA)

Le ou La Secrétaire de séance



La Maire

Anne-Marie PASQUIET

